Procès-verbal du Conseil d'école du 12 novembre 2020

Ecole des hirondelles LE TREVOUX

Présents : Mmes Blanchard, Delsuc-Corre, Guilloux et Prima et M. Langlais, Salaun (parents d'élèves élus)
Mme Vandenbroucke (maire)
Mme Toupin (ATSEM)
Mmes Begel, Berthou, Fer, Fournier, Huet, Moal, Oriot et Tanguy (enseignantes)

Excusées : Mme Decemme (IEN)
Mmes Blivet, Canevet, Martin, Sinquin (parents d'élèves)
Mmes Chevallier et Oriot (enseignantes)

1) Résultat des élections, présentation des membres du conseil d'école et rôle et règlement du conseil d'école

Le taux de participation a été de 54,79% (48% l'année dernière, 53 % il y a 2 ans). Tous les votes ont été effectués par correspondance. Dix parents ont été élus (7 titulaires et trois suppléant-es : il s'agit de Camille Blanchard (mère d' Elza et Tino en MS), Maureen Blivet (mère de Tom en MS, Sacha en CE1 et Raphaël en CM1), Stéphanie Canevet (mère de Zoé en MS et Arthur en CE1), Karoline Delsuc-Corre (mère de Louison en PS et Maja en CP), Aurélie Guilloux (mère de Noam en CE1 et Maël en CM1),Vivien Langlais (père de Eloën et Enora en CM1), Florence Martin (mère d'Eliott en CE1, Lola et Margaux en CM2), Virginie Prima (mère de Victor en PS et Arthur en GS) Nicolas Salaun (père de Gabriel en CP et de Erin en CE2) et Héloïse Sinquin (mère d'Elynn en CE1).
Une information concernant les parents élus a été adressée à l'attention des parents d'élèves de l'école par papier et elle est également consultable sur le site internet de l'école.

Le conseil d'école est constitué pour chaque année scolaire. Il se réunit une fois par trimestre. Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les membres :

- Le directeur/directrice qui en est le président-e
- Les maîtres de chaque classe de l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus (Les parents d'élèves élus participent au Conseil d'École après avoir désigné parmi eux les titulaires en nombre équivalent au maximum au nombre de classes de l'école. Les suppléants peuvent assister aux séances sans pouvoir prendre part aux débats.)

- Le Maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)
- Un des membres du RASED intervenant dans l'école
- L'IEN de la circonscription (membre de droit)

En fonction de l'ordre du jour, le Président peut inviter toute personne dont la **consultation** est jugée utile (voix consultative)

Personnels du réseau

Médecins et Infirmières scolaires, Assistantes sociales

ATSEM

Les employés du temps post et périscolaire

Ses attributions : le Conseil d'École, sur proposition du directeur

- **Vote** le règlement intérieur
- **Statue** sur proposition de l'équipe éducative, en ce qui concerne la partie pédagogique du projet. En fonction de ces éléments, il adopte le Projet d'École.
- Il donne son **accord** sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège
- **Est consulté** et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
  - L'organisation d'une garderie d'enfants, dans les locaux de l'école, en dehors des heures scolaires
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - Les conditions d'intégration des enfants handicapés
  - Les activités périscolaires et la restauration scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
  - L'hygiène scolaire
  - L'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, **un procès-verbal** de la réunion est rédigé et signé par son Président et contre signé par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont adressés à l'IEN de la circonscription et un à la maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Il est également consultable sur le site internet de l'école.

Si les parents souhaitent aborder certains points (en lien avec les attributions du conseil d'école), ils doivent en faire part au président, en l'occurrence la directrice, en amont de la réunion. Sachant que les invitations doivent parvenir au moins 8 jours avant la tenue de la réunion, il serait préférable de « sonder » les parents de l'école au moins 3 semaines avant chaque conseil d'école.

Le vote à main levé est la modalité choisie pour les différents votes qui auront lieu au sein du conseil d'école.

2) Règlement intérieur de l'école

Certains articles ont été modifiés :

- article 2 : modification du début de l'article par « L'obligation scolaire concerne les enfants de 3 à 12 ans. Sont accueillis les enfants ayant eu 2 ans à la rentrée s'ils sont propres. » et ajout de « maladie chronique » après « troubles de santé »
- article 5 : modification de « appel au secours » par « appel au SAMU »
- article 6 : modification de l'article par « En cas de présence de poux, et afin d'éviter leur propagation, veuillez le signaler à l'enseignante et appliquez un traitement efficace à votre enfant. »

Le règlement est soumis au vote (abstention : 0 ; pour : 15) et adopté.
Il sera transmis prochainement aux familles.

3) Rentrée 2020

A cette date, l'école compte 163 élèves inscrits. Ils sont répartis sur 7 classes :
- 5 TPS / 12 PS / 8 MS : 25 avec Marlène Begel accompagnée par Aude Bouquillon
- 7 MS/ 18 GS : 25 avec Judith Fournier (les lundis et mardis) et Marianne Oriot (les jeudis et vendredis) accompagnées par Ludivine Guisquet
- 6 GS/ 20 CP : 26 avec Hélène Tanguy accompagnée par Florence Toupin
- 21 CE1 avec Cathy Moal
- 19 CE2 avec Nolwenn fer
- 28 CM1 avec Anne Berthou
- 19 CM2 : avec Corinne Chevallier (les jeudis) et Katell Huet (les lundis, mardis et vendredis)

Jocelyne Caudin, Marie Flécher et Anne Guérin assurent un emploi d'assistante de vie scolaire.

Parcours EPS

- ***Natation :*** Les élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2 iront à l'Aquapaq de Scaër. Le financement des entrées est assuré par Quimperlé Communauté, la mairie prend en charge le transport.

Les enseignantes évoquent l'enseignement de l'activité natation au regard du protocole sanitaire. Elles ne savent pas si l'activité pourra être maintenue . En effet, certains parents

agréés ne souhaitent plus pour l'instant accompagner les enfants à la piscine compte tenu des conditions sanitaires. L'Aquapaq propose des éducateurs accompagnateurs pour palier ce manque. Les enseignantes doivent valider ou non cette proposition.

Parcours culturel

- ***Voyage lecture :*** 4 classes (TPS/PS/MS, CE2, CM1 et CM2) de l'école participent à *Dis moi ton livre* organisé par Quimperlé Communauté.
- ***Danser les toiles*** par les élèves de CM1
- ***Spectacle musical en hommage à Joséphine Baker*** par les élèves de CM2

Parcours citoyen :

Dans le cadre de l'axe *Mieux vivre à l'école, développer le sens de la responsabilité, du respect* du projet d'école, des élections de délégués doivent avoir lieu dans 5 classes de l'école afin qu'ils représentent leur classe au conseil des élèves. Il est prévu qu'un conseil ait lieu par période.

Des projets de classes de découvertes sont à l'étude.

Projet d'école

Le projet d'école élaboré pour une durée de trois années cible des axes prioritaires (**Axe n°1 : fluidifier les parcours des élèves afin de renforcer la maîtrise des apprentissages fondamentaux et Axe n°2 : Mieux vivre à l'école, développer le sens de la responsabilité, de la solidarité, du respect)** correspondant à des besoins identifiés au regard des attentes institutionnelles et des caractéristiques de l'école.
Un nouveau projet d'école sera élaboré d'ici la fin de l'année scolaire.

Mise en place du protocole sanitaire

- *Port du masque*

Les enseignantes soulignent la grande coopération des élèves sur le port du masque. Le masque est très bien toléré. Les soucis demeurent pour les élèves qui portent des lunettes.
Les parents élus questionnent les enseignantes quant à la dotation prévue de masques inclusifs en maternelle et en CP. Aucune information sur une livraison de masques inclusifs pour les enseignantes n'est parvenue à l'école.

Les enseignantes précisent que le port du masque est obligatoire sur les temps de récréation.

-Communication et mesures à tenir si suspicion ou cas confirmé de COVID19

Depuis le 2 novembre les élèves qu'ils aient un masque ou non ne sont pas considérés comme contact à risque. Il y a risque à partir de 3 enfants positifs dans une même classe.

Sur le site de l'école, la directrice mettra le lien de « la foire aux questions » du site de l'Éducation Nationale. Une liste des symptômes sera aussi notée.

-Retour sur le changement d'horaire de la garderie et du temps de ménage en fonction des nouvelles mesures sanitaires, pour les agents territoriaux

A la rentrée les horaires ont encore changé par manque de personnel, suite à des arrêts maladie. Florence Toupin, représentante des agents municipaux travaillant à l'école, indique que le travail est difficile (40 heures sur 4 jours) mais les agents ne s'en plaignent pas.
Mme Toupin précise qu'il est important que les enfants soient inscrits en garderie, et que les parents doivent également prévenir tout changement.
Mme La Maire précise que 2 agents ont été embauchés mais qu'il est difficile de recruter du personnel en cas d'absence d'agents.
La commune cherche un animateur sur la commune pour anticiper les éventuelles absences.

-H*ommage à Samuel Paty*

Les enseignantes souhaitent remercier la mairie qui a permis d' accueillir les élèves de 8h30 à 10h le lundi 2 novembre en prévoyant du personnel municipal pour surveiller les enfants. Grâce à cet aménagement, les enseignantes ont pu se réunir pour parler de cet hommage et de la mise en place du nouveau protocole.
Chaque enseignante a eu la liberté pédagogique pour aborder cet hommage en utilisant notamment certaines ressources mises à disposition par l'équipe de circonscription.

4) Questions diverses

-Utilisation du gel hydroalcoolique

Les enseignantes et les agents municipaux expliquent qu'elles proposent son utilisation à certains moments de la journée mais que les élèves peuvent utiliser le

lavage des mains s'ils le préfèrent. Les solutions hydroalcooliques sont utilisées suite à l'absence d'un nombre suffisant de lavabos ce qui rend le lavage des mains très chronophage.

Mme Vandenbroucke indique que la commune va retravailler sur la partie sanitaire de l'école et demander une subvention pour effectuer des travaux.
Un projet sur la sécurisation des abords de l'école a été demandé conjointement.

- *Goûter de Noël*

Les enseignantes interpellées sur le maintien ou non de cette matinée indiquent qu'un goûter de Noël pourrait être envisagé par groupes dans la salle polyvalente, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

-*Structure de jeux*

Mme la Maire explique qu' un organisme de contrôle (SOCOTEC) des équipements de jeux de l'école va être effectué. S'ils ne sont plus conformes, ils ne pourront plus être utilisés par les enfants.

- *Restauration scolaire*

Mme La Maire précise que la commune doit mettre en œuvre la loi EGALIM au sein de l'école qui consiste notamment à favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous en proposant 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.
Tous les mardis, Maryse Gallo travaille avec Olivia Guigourez pour recenser les produits utilisés en cantine. Une personne de la chambre d'agriculture est également mobilisée.
Ce changement dans les produits utilisés pourra engendrer un surcoût du tarif cantine.
Des parents seront sollicités pour la commission cantine (parents élus et APE).

La date du prochain conseil d'école est fixée au 30 mars à 18h.

Signature de la secrétaire, Mme Tanguy : *Signature de la présidente, Mme Huet :*